

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 6 juin 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au  
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Sont absents : Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLIÈRE  
M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire,  
Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-06-2017**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point  
« varia » pour la séance.

**02-06-2017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2017**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal du 2 mai 2017 soit adopté avec quelques  
corrections techniques.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Un contribuable était présente et M. le maire lui a accordé un  
délai afin d'exposer son point de vue sur le terrain de jeux pour  
l'été 2017. Plusieurs commentaires constructifs ont été  
échangés.

**03-06-2017**

**EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**un offre d'emploi a été publié il y a un  
peu moins d'un an et qu'une candidature s'est classée au  
deuxième rang ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel a été fait par M. Le maire afin  
de vérifier l'intérêt du candidat et qu'une entrevue a été  
effectuée par la suite avec le sous-comité désigné par le  
conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Mme Marie-Ève  
Paradis et résolu la majorité des membres présents que le  
conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise  
l'embauche de M. Gérald St-Pierre, et ce, à compter du 5 juin  
2017 (en formation du 1<sup>er</sup> juin au 5 juin avec M. Bossé) avec  
une période de probation de 6 mois. Le contrat sera de 35  
heures par semaine en été pour 6 mois et de 20 heures par  
semaine pour le reste de l'année. Toutes les conditions de  
travail seront décrites au contrat qui sera signé par la direction

générale et le maire.

**04-06-2017**

**MANDAT À LA FIRME ACTUEL CONSEIL POUR UN MONTAGE FINANCIER DANS LE DOSSIER DE LA CASERNE**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le mandat d'Actuel conseil relatif au montage financier décrits dans sa proposition datée du 9 mars 2017 au taux de 90\$ /hre et 0,50 \$ du kilomètre les taxes en sus et toutes dépenses incluses. Ce mandat est fait en fonction de la connaissance actuelle du projet et des exigences associées à la réalisation d'un tel dossier.

**05-06-2017**

**PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** que l'administration de la municipale de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-St-Lau, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)

Nomme Mme Sophie de Courval, agente de développement par intérim ou Mme Julie Thibaudeau-Bélair, agente de développement responsable du programme, afin de collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

**06-06-2017**

**LA SURTAXE SUR LE BOIS D'ŒUVRE**

**ATTENDU QUE** l'industrie québécoise exporte annuellement pour près de 9 milliards \$ principalement aux États-Unis et contribue au maintien de milliers d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec ;

**ATTENDU QU'**en 2013, le Québec a adopté un nouveau régime forestier pour répondre aux contraintes commerciales et contrer les conflits avec les États-Unis ;

**ATTENDU QUE** la forêt couvre 87% du territoire du Témiscouata (50% en forêt privée et 50% en forêt publique);

**ATTENDU QUE** l'industrie forestière et du bois d'œuvre a une importance économique vitale pour nos municipalités et notre population, qu'elle est de plus interreliée à plusieurs autres secteurs d'activités qui en sont tributaires ;

**ATTENDU QU'**on dénombre 26 établissements dans le domaine de l'exploitation forestière employant 394 personnes alors que 20 entreprises de la transformation du bois génèrent 576 emplois, qu'elles sont performantes et qu'elles ont une capacité de transformation supérieure aux volumes disponibles ;

**ATTENDU QUE** 70% de l'approvisionnement est en forêt privée, que 50% de la production témiscouataine est destinée au marché américain ;

**ATTENDU QUE** l'imposition d'un droit compensateur de 19,88% rétroactif de 90 jours imposée par le Département du Commerce des États-Unis sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre représente une menace sérieuse pour la pérennité de notre industrie forestière ;

**ATTENDU QU'**une taxe pour l'anti-dumping se situant autour de 4 à 8% pourrait s'ajouter en juin prochain ;

**ATTENDU QUE** ce conflit risque de nous plonger dans une crise majeure et d'entraîner des pertes d'emplois de même que des fermetures d'usines ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska dénonce la décision injustifiée du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre ;

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska salue l'aide du gouvernement provincial avec le programme ESSOR afin de soutenir les entreprises touchées sous forme de garanties de prêts ;

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska MRC demande aux instances gouvernementales provinciale et fédérale de faire reconnaître et de défendre le Régime forestier du Québec, de soutenir les entreprises touchées par ce conflit et de conclure un nouvel accord profitable pour le secteur forestier québécois.

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents que le conseil autorise la participation au colloque annuel de l'ADMQ au cout de 60 \$ pour la directrice générale et celui-accepte de rembourser les frais de déplacement au taux en vigueur.

08-06-2017

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 10% DU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) POUR LA MAISON DE LA VALLÉE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AVEC LA SHQ (SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des OBNL d'habitation du Bas St-Laurent-Gaspésie-Les Îles a décidé, en avril dernier, de prêter gracieusement pour trois mois, une ressource professionnelle afin de mettre en œuvre le plan d'action de la Maison de la Vallée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ressource professionnelle a apporté l'idée que la Maison de la Vallée pouvait se prévaloir du programme de supplément au loyer PSL (permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL)) en partenariat avec la SHQ (Société d'habitation du Québec) ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir ce programme avec la collaboration de la SHQ (Société d'habitation du Québec), celle-ci exige la participation financière de la municipalité pour assumer 10% du coût du programme du 25% du revenu annuel de la personne admissible alors que la SHQ paiera 90% ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents

**Que** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska agisse à titre de commanditaire au Programme de supplément au loyer (PSL) accordé à la Maison de la Vallée pour une participation de 10 % de l'apport du 25% du revenu annuel ;

**Que** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme le maire et la directrice générale comme signataires concernant le protocole d'entente avec la SHQ.

09-06-2017

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de mai 2017 ;

Prélèvements directs : 1 506,86 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :  
Frais de déplacement et de repas : 559,48 \$  
Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$  
Salaires et frais Desjardins : P.P. 10 et 11. : 11 245,24 \$ + 63,31

\$

Liste des comptes à payer au 31 mai 2017 : 95 880,72 \$  
Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

**10-06-2017**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents que la séance est levée à 21h50

\_\_\_\_\_  
Roland Leroux, maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Blais, directrice générale